

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
11/06/2021

Dossier complet le :
24/06/2021

N° d'enregistrement :
2021-2005

1. Intitulé du projet

Projet CILA site existant : Intégration des activités de transit des huiles noires et de traitement des déchets non dangereux et réaménagement des installations de stockage.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CILA (Compagnie Industrielle des Lubrifiants d'Aulnoye)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Vincent DEREUX - Directeur

RCS / SIRET

4 0 4 4 8 4 1 0 7 0 0 0 2 8

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie n° 1 - sous-catégorie a : Installations classées pour la protection de l'environnement dont autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.	Site situé à Aulnoye-Aymeries - Site classé ICPE soumis à Autorisation. Les rubriques concernées par les modifications du présent projet sont: Transit, regroupement des huiles noires : Rubrique 2718-1 (Installation de transit, regroupement ou tri des déchets dangereux), volume maximal de 28 tonnes - soumise à autorisation, Rubrique 3550 (stockage temporaire de déchets dangereux) - Déjà autorisée pour 120 tonnes et inchangée

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet CILA consiste à intégrer deux activités qui ne sont actuellement pas autorisées par l'Arrêté Préfectoral d'autorisation du site. Ces activités relèvent des rubriques suivantes :

- Rubrique 2718-1 (Installation de transit, regroupement ou tri des déchets dangereux) - Le transit et stockage des huiles noires en réutilisant un espace de stockage déjà implanté et autorisé sur site (cuve aérienne). Le volume susceptible d'être présent dans l'installation sera limité à 28 tonnes (codes déchets : 130205*, 130206*, 130207*, 130208*, 120109*,...). La capacité annuelle de transit des huiles noires sera égale à 1200 tonnes. Cette rubrique sera soumise au régime d'Autorisation dans le cadre du projet
- Rubrique 2791 (Installation de traitement des déchets non dangereux) avec une capacité journalière de traitement égale à 9 tonnes, et une capacité annuelle de traitement qui de 1000 tonnes. Cette rubrique sera soumise au régime de déclaration dans le cadre de ce projet. Les matières concernées sont des huiles usagées non dangereuses qui ont la même nature physico-chimique que celles traitées actuellement sur site et considérées comme déchets dangereux. Le projet CILA inclut la réorganisation du stockage (zones externe et interne du site) en restant à l'identique des capacités autorisées à ce jour. Dans le cadre du projet, le volume des huiles usagées susceptible d'être présent sur site restera inchangé ainsi que la capacité de traitement journalière du site. De plus, aucun travaux ne sera effectué dans le cadre du projet CILA.

4.2 Objectifs du projet

CILA est spécialisée dans les activités de collecte, de valorisation et régénération des lubrifiants. CILA régénère des huiles ayant initialement le classement de déchets dangereux (DD). Dans l'attente de son déménagement sur un autre site (dossier en cours) et ne pas perdre de marché, CILA souhaite pouvoir - régénérer des huiles usagées classées initialement en tant que déchets non dangereux (DND), - procéder au regroupement et au transit des huiles noires, pour expédition en filière agréée.

Le procédé de régénération des huiles usagées, classées en déchets non dangereux, sera identique à celui en place sur le site pour celles classées en déchets dangereux puisque ces huiles ont la même nature physico-chimique. Les déchets non dangereux ne seront pas traités en mélange avec une autre typologie de déchet. CILA prévoit l'installation d'une deuxième unité de traitement appelée Desorber (Séchage des huiles en circuit fermé) permettant de traiter ces huiles mais servant également à sécuriser son process en cas de défaillance de celui déjà présent. La capacité journalière de traitement sera de 9 tonnes pour une capacité annuelle de traitement demandée de 1000 tonnes. L'activité sera soumise à déclaration au titre de la rubrique 2791. La demande de transit, regroupement des huiles noires (déchets dangereux) vise à répondre à un besoin croissant du marché actuel et aux demandes récurrentes des clients de CILA. Pour cette activité, une cuve aérienne de 31,4 m³ (soit 28 t) actuellement dédiée au stockage des huiles classées en tant que déchets dangereux, sera réaffectée exclusivement aux huiles noires. Cette activité relève du régime d'autorisation au titre de la rubrique 2718 et de la rubrique 3550 (déjà autorisée - inchangée). Enfin, CILA souhaite réaffecter des cuves déjà implantées afin d'optimiser son flux process. Cette réorganisation ne modifiera pas la capacité de stockage déjà autorisée du site.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

N/A

La demande ne nécessite pas de travaux

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Transit et regroupement des huiles noires (rubrique 2718-1 - Autorisation et rubrique 3550 - déjà autorisée pour 120 tonnes): Une cuve aérienne existante (cuve T10) de 31,4 m³, disposant d'une rétention, est actuellement autorisée à l'entreposage pour d'autres typologie d'huiles usagées (déchets dangereux). Elle sera réaffectée au transit des huiles noires.

Le transit des huiles noires se fera à l'arrière du bâtiment dans la zone de stockage extérieur sur rétention et sol étanche. Pour rappel, la quantité susceptible d'être présente sur site sera de 28 tonnes (31,4 m³) avec une capacité annuelle de transit demandée de 1200 tonnes. La rubrique 3550, autorisée pour 120 tonnes, reste inchangée.

Régénération des huiles usagées (classées en tant que déchets non dangereux) (rubrique 2791 - Déclaration):

La régénération des DND sera effectuée dans l'atelier de traitement des huiles usagées avec une capacité journalière de traitement de 9 tonnes et une demande de traitement annuel de 1000 tonnes. Le process de traitement est strictement identique à celui des huiles classées en déchets dangereux (stockage, décantation, déshydratation en circuit fermé, filtration et analyses chimiques). En effet, il s'agit des huiles usagées de compositions chimiques similaires aux huiles usagées admises actuellement sur site mais classées en tant que DND par la nomenclature des déchets.

L'intégration de cette activité n'augmentera pas la capacité journalière du site, qui est actuellement autorisée à traiter 20 tonnes par jour des huiles usagée (déchets dangereux) et qui est techniquement limitée aux matériels en place. Par ailleurs, les différentes typologies de déchets (DND et DD) ne seront pas traitées en simultanée du fait de la configuration du procédé (1 cuve nourrice reliée aux 2 unités de traitement)

Dans la situation future, la typologie des déchets admis sur le site, les activités exercées et les filières de reprise des huiles régénérées resteront similaires à la situation actuelle du site.

Ces activités seront effectuées en période diurne sur 5 jours consécutifs (de 7h à 18h).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Concernant le projet : nouvelle rubrique 2718-1 soumise à autorisation et 2791.2 soumise à déclaration. Le projet nécessiterait le dépôt d'une demande d'autorisation environnementale si les modifications étaient qualifiées de substantielles.

Dans le cas contraire, le projet pourrait faire l'objet d'un porter à connaissance visant à démontrer le caractère notable mais non substantiel du projet à travers l'examen des différentiels d'impact et des dangers par rapport aux données disponibles lors de la dernière procédure soumise à enquête publique.

L'instruction du PAC permet de rebasculer sur le dépôt d'une demande d'autorisation environnementale dans le cas où les impacts et/ou dangers seraient qualifiés de substantiels lors de son instruction.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Le projet consiste en la demande de l'intégration des activités de traitement des huiles usagées non dangereuses et de transit des huiles noires. Ces activités portent sur les rubriques suivantes: - Transit et stockage des huiles noires - Rubriques N° 2718 et N°3550 (déjà autorisée) - Régénération des huiles usagées non dangereux - Rubrique N° 2791	3550: 120 tonnes autorisées pas de changement
Capacité journalière de traitement DND / Capacité annuelle Quantité de déchets dangereux susceptible d'être présente	9 tonnes par jour /1000 tonnes par an 120 t dont 28 tonnes (rub. 2718-1)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Adresse du Projet:
39 Rue Voltaire
Aulnoye-Aymeries -

Le site CILA à Aulnoye-Aymeries est localisé sur la parcelle cadastrale suivante:
000 / AI / 0079

Coordonnées géographiques¹

Long. 50° 11' 53 " 69N Lat. 03° 50' 45 " 95E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

La société CILA est autorisée pour les activités de traitement et de collecte des déchets dangereux (Arrêté Préfectoral d'Autorisation du 22 avril 1982) modifié par les arrêtés préfectoraux complémentaires suivants:

- L'arrêté préfectoral complémentaire du 27 janvier 1988
- L'arrêté préfectoral complémentaire du 29 novembre 1988
- L'arrêté préfectoral complémentaire du 18 juillet 2014
- L'arrêté préfectoral complémentaire du 4 juin 2018

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches sont situées à moins de 2 km (1,3 km) au Nord-Ouest du site CILA. - La ZNIEFF de type I "Prairies humides d'Aymeries" (Identifiant national : 310014127) - La ZNIEFF de type II "Plaine alluviale de la Sambre en amont de Bachant" (Identifiant national : 310013731)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Aulnoye-Aymeries est située dans le parc naturel régional de l'Avesnois (Identifiant: FR8000036) Le parc de l'Avesnois a une surface totale égale à 118219 ha.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de zone à dominante humide du SDAGE Artois-Picardie au niveau de la zone du projet (Référence : http://sig.reseau-zones-humides.org/) Par ailleurs le site est déjà imperméabilisé à près de 100 %.

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Aucun Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) n'a été approuvé ou prescrit dans la commune d'Aulnoye-Aymeries et ce, dans un rayon de 10 km</p> <p>La commune d'Aulnoye-Aymeries est concernée par un Plan d'Exposition aux Risques Inondation (PERI de la Sambre), qui a été approuvé le 10 octobre 1991.</p> <p>La commune d'Aulnoye-Aymeries appartient au Territoire à Risque D'inondation (TRI) de Maubeuge.</p> <p>PERI de la Sambre approuvé le 10/09/91</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Site industriel BASIAS (Identifiant national NPC5908363) - (Référence : Bases de données BASIAS et BASOL infoterre.brgm.fr)</p>
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Absence d'une zone de répartition des eaux (ZRE) (Référence : Carte régional des zones de répartition des eaux - https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?Carte-regionale-des-zones-de-repartition-des-eaux-ZRE)</p>
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>D'après la base SIGES Nord Pas-de-Calais, 5 captages d'eau potable sont référencés sur la commune d'Aulnoye-Aymeries.</p> <p>Ces prélèvements en eaux souterraines sont effectués à une profondeur comprise entre 35 et 80m, dans la nappe des calcaires de l'Avenois.</p> <p>Cependant, le site est situé en dehors de tout périmètre de protection des captages. (Référence : SIGES Nord Pas-de-Calais)</p>
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Absence de sites inscrits dans la commune d'Aulnoye-Aymeries (Référence: http://hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?-Sites-et-Paysages-4132-)</p>
<p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p>	<p>Oui</p>	<p>Non</p>	<p>Lequel et à quelle distance ?</p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La zone Natura 2000 la plus proche est : "Forêts de Mormal et de Bois l'Evêque, Bois de la Lanière et Plaine alluviales de la Sambre" (Identifiant national FR3100509 - Directive Habitats) située à environ 6 km du projet.</p>
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Absence de sites classés dans la commune d'Aulnoye-Aymeries (Référence: http://hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?-Sites-et-Paysages-4132-)</p>

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les modifications qui seront apportées dans le cadre du projet n'engendreront pas de consommation d'eau supplémentaire. Aucun changement n'est donc apporté par rapport à la situation actuelle.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun travaux ou mouvement de terres n'est prévu dans le cadre du projet.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune interaction n'est envisageable entre l'intégration des activités décrites dans le cadre du projet et les différentes zones d'intérêt écologique, faunistique et floristique.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas localisé à proximité d'une zone protégée et/ou d'un site Natura 2000 (Référence: Géoportail) Le site Natura 2000 le plus proche est localisé à plus de 6 km de la zone du projet. De ce fait, aucun impact n'est prévu au regard de la distance entre ces sites et le site industriel CILA.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'implantation CILA n'est pas concerné par un Plan de Prévention de Risques Technologiques (PPRT). D'après les servitudes d'utilité publique de la commune d'Aulnoye-Aymeries, le site n'est pas situé dans une zone de protection des canalisations de transport de gaz.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est localisé sur une zone à risque sismique modérée (aléa 3). Aucun séisme n'a été observé au niveau du Hainaut et de l'Avesnois. Au regard des risques d'inondation, la zone du projet est concerné par un Plan d'Exposition aux Risques Inondation (PERi de la Sambre). La zone du projet n'est pas concernée par le risque de débordement de nappe ni d'inondation de cave. Aucun mouvement de terrain n'a été recensé à proximité du site CILA. Par ailleurs, la zone du projet présente une sensibilité faible au risque de retrait et gonflement d'argile.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le présent projet de CILA n'est pas de nature à modifier l'évaluation des risques sanitaires déjà réalisée.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'intégration des activités de régénération des huiles usagées non dangereuses et du transit des huiles noires auront un impact sur le nombre de PL nécessaire (réception/expédition des matières). L'augmentation du nombre de poids-lourds par jour associée au projet sera de deux PL supplémentaires par jour. Au regard du trafic existant, l'impact du projet d'intégration des nouvelles activités peut être considérée comme négligeable. Le site n'est pas concerné par un Plan d'Exposition de Bruit (PEB).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'impact du projet sur les émissions sonores sera exclusivement associé à l'augmentation du trafic pour la réception et l'expédition des matières et déchets. Celui-ci restera limité au regard du nombre de PL supplémentaires estimé à 2 PL/jour.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La société CILA regroupe et traite uniquement des huiles usagées, qui sont constituées d'hydrocarbures à chaînes longues. Ces déchets ont une pression de vapeur saturante faible . Le chauffage des huiles usagées , dans le cadre de leur régénération, est à ce jour effectué dans des unités en circuit fermé et dans l'atelier de traitement qui est couvert et fermé.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site ne fonctionne qu'en période diurne, aucune lumière n'est émise à l'exception des éclairages de sécurité.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La société CILA manipule uniquement des huiles usagées, qui sont constituées d'hydrocarbures à chaînes longues. Ces déchets ont une pression de vapeur saturante faible (< 100 mb à 25 °C), donc considérés comme peu volatils. Le chauffage des huiles usagées est à ce jour effectué dans des unités en circuit fermé et dans l'atelier de traitement fermé et couvert. De plus, CILA ne réalise aucune opération susceptible d'émettre des poussières (absence de matières pulvérulentes). Le seul impact sur l'air apporté dans la situation future sera lié au trafic supplémentaire (2 PL supplémentaires/)</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Dans la situation future du site, le volume de rejets liquides resteront à l'identique étant donné que les effluents aqueux qui seront issus de la procédure de séchage, dans le cadre du traitement des huiles usagées non dangereuses, seront évacués en tant que déchet. De ce fait, aucun rejet supplémentaire n'est envisagé.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun effluent supplémentaire ne sera rejeté dans le réseau public ou dans le milieu.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des déchets dangereux seront générés associés à l'intégration de l'activité de traitement des huiles non dangereuses. Ces derniers sont: -Des eaux contenant des hydrocarbures issues du séchage des huiles -Des terres et cailloux contenant des substances non dangereuses (filtrats), issus de la filtration des huiles -Boues de filtration/ décantation (résidus de production – régénération des huiles usagées) - Des papiers filtres</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Différentes mesures seront prises afin d'éviter et limiter les impacts environnementaux liés à l'activité du site CILA dans la situation future :

TRAFIC: 1. Des mesures d'optimisation sont mises en place afin d'éviter tout transport « à vide », l'établissement CILA privilégie le transport à double flux. 2. Des mesures organisationnelles sont prises afin d'optimiser la circulation dont la circulation réglementée à l'intérieur du site, l'arrêt obligatoire des moteurs en cas d'attente prolongée et la programmation des réceptions et expéditions.

AIR: 1. Contrôle régulier du matériel afin d'identifier de manière préventive des défauts pouvant conduire à des rejets atmosphériques 2. Le stockage des matières pouvant générer un impact sur la qualité de l'air est réalisé sous couverture dans l'atelier dédié à cette fin (zone de stockage couverte et atelier de production).

DECHETS: 1. Tri des déchets et stockage dans des contenants spécifiques dédiés par type de déchets et dans des zones dédiées 2. Stockage des déchets sur une zone de rétention étanche de manière à éviter tout risque de pollution du sol et du sous-sol; 3. Suivi des volumes et tonnages évacués; 4. Elimination des déchets dans des filières autorisées et agréées en priorité dans des filières de valorisation énergétique et matière.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

CILA est en cours d'élaboration d'un DAE pour s'implanter sur un autre site et libérer le site actuel qui ne permet plus une expansion de ses activités. Ainsi, le présent projet ne vise pas à augmenter les capacités de stockage ou de traitement du site qui restent constantes mais bien à répondre favorablement aux demandes des clients. Les caractéristiques des produits traités ou réceptionnés dans le cadre du transit d'huiles noires et du traitement des huiles usagères classées en DND ne changent pas par rapport à celles déjà traitées (huiles usagères classées en tant que déchets dangereux), seuls leurs classements impliquent la demande de nouvelles rubriques (2791, 2718). Le projet a été bâti de façon à avoir un impact le plus limité par rapport à la situation actuelle, soit une augmentation de 2 PL/j. Nous pensons qu'il s'agit de modifications notables mais non substantielles.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

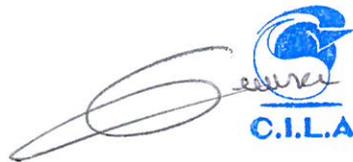
Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Aulnoye-Aymeries le, 01/06/2021

Signature



The signature block contains a handwritten signature in blue ink and the official logo of C.I.L.A., which consists of a stylized blue 'C' with a globe inside, and the text 'C.I.L.A.' below it.

SAS C.I.L.A.
39, rue Voltaire
59620 Aulnoye-Aymeries
Tél. 03 27 67 30 74
Fax 03 27 67 44 88
Siret : 404 484 197 09028 - APE 3822Z

Faint, illegible text or markings in the center of the page, possibly bleed-through from the reverse side.